



Mandature 2020-2026
Procès-Verbal de séance
Conseil Municipal n°2/2026
Du 10 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le dix mars à dix-huit heure trente minutes le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude CHAUSSADE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents : 10

Nombre de Conseillers présents et représentés : 12

Quorum : 10

Date de convocation : 05 mars 2026

Date d'affichage de la convocation au siège : 05 mars 2026

Etaients présents : M. CHAUSSADE, Mme PILET, M. COUSTILLAS, Mme QUIVIGER, M. LACOMBE, Mme JUKOWSKI, Mme EGONNEAU, M. GRENIER, M. DECOLY, M. LABORIE.

Absents excusés : Mme RAUTURIER, M. BESSEDE (procuration à M. LACOMBE), M. BERGER (procuration à Mme JUKOWSKI), Mme VINCENT, M. CHATEAU, Mme DE GRAVE-DA COSTA, Mme HUBAUT-LEMER, M. GAVARD, Mme LE ROY.

Après avoir fait l'appel, le conseil nomme un secrétaire de séance.

Madame PILET a été nommée secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la séance du 18 février 2026

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 18 février 2026 2026.

Sans observation du conseil municipal le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I – Délibérations

- 1- Vote du compte de gestion – Budget général et annexe assainissement
- 2- Vote du compte administratif – Budget général et annexe assainissement
- 3- Affectation du résultat 2025 du budget général
- 4- Affectation du résultat 2025 du budget annexe assainissement
- 5- Cotisation ASE 2026
- 6- Création d'emploi – modification du tableau des effectifs au 1^{er} mai 2026

I – Délibérations

1- Vote du compte de gestion – Budget général et annexe assainissement

Le Maire présente au conseil municipal les comptes de gestion de l'exercice 2025 du budget général et du budget annexe assainissement gérés par Monsieur Patrick CHABAUDIE, Comptable public à RIBERAC.

Ceux-ci sont conformes aux comptes administratifs du Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces comptes à l'unanimité.

2- Vote du compte administratif – Budget général et annexe assainissement

Le Maire présente au conseil municipal les comptes administratifs de l'exercice 2025 du budget général et du budget annexe assainissement. Ils présentent respectivement les chiffres suivants :

<u>Budget général</u>		<u>Budget annexe assainissement</u>	
<u>fonctionnement</u>	<u>investissement</u>	<u>fonctionnement</u>	<u>investissement</u>
+ 684 523.58 €	+ 161 746.59 €	- 2 588.44 €	+ 63 327.74 €

Après le retrait de Monsieur Le Maire, Madame Monique PILET, conseillère municipale, procède au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces comptes à l'unanimité.

3- Affectation du résultat 2025 du budget général

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
1. Résultat de l'exercice	+ 339 267.39 €
2. Résultats antérieurs reportés	+ 345 256.19 €
Résultat à affecter	+ 684 523.58 €
Solde d'exécution d'investissement	+ 161 746.59 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 221 280.00 €
Besoin de financement	59 533.41 €
Affectation	+ 684 523.58 €
1. Affectation en réserves (1068)	+ 150 000.00 €
2. Report en fonctionnement (002)	+ 534 523.58 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'affectation des sommes ci-dessus et donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire en ce sens.

4- Affectation du résultat 2025 du budget annexe assainissement

Après avoir examiné le compte administratif du budget annexe assainissement statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
3. Résultat de l'exercice	- 4 832.31 €
4. Résultats antérieurs reportés	+ 2 243.87 €
Résultat à affecter	- 2 588.44 €
Solde d'exécution d'investissement	+ 63 327.74 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	+ 20 887.00 €
Besoin de financement	0 €
Affectation	0 €
3. Affectation en réserves (1068)	+ 0 €
4. Report en fonctionnement (002)	- 2 588.44 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'affectation des sommes ci-dessus et donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire en ce sens.

5- Cotisation ASE 2026

Le Maire informe le conseil municipal qu'au vu de la constante augmentation des frelons asiatiques, il y a lieu d'adhérer à l'association ASE [Association de Sauvegarde de l'Environnement] qui intervient pour ce type de frelons.

Il rappelle que la commune adhère depuis 2021 afin de permettre aux administrés de bénéficier d'un tarif bien moins onéreux et d'une gratuité pour les bâtiments et lieux communaux.

La cotisation est de 0.27 € par habitant et par an, soit un coût pour 2026 de [1 928 habitants x 0.27 €] : 520.56 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion par la commune à l'ASE. Il donne tout pouvoir à Monsieur le Maire en ce sens.

6- Création d'emploi

Modification du tableau des effectifs au 1^{er} mai 2026

Annule et remplace la délibération n° 2025-06-010

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures et minutes,

Compte tenu des besoins de la collectivité concernant les services administratifs, du fait du départ en retraite d'un agent au grade rédacteur principal 1^{ère} classe, il convient de modifier les effectifs dudit service.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'Adjoint administratif territorial (cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux) à temps complet, à compter du **1^{er} mai 2026**.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux grade d'Adjoint administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique **C**,

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- gestion budgétaire et comptable
- gestion des ressources humaines et du personnel
- affaires générales
- accueil
- état civil, élections
- urbanisme

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} mai 2026 pour intégrer la création demandée.

Les effectifs du personnel seront fixés comme suit :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)	FONCTIONS
FILIERE ADMINISTRATIF					
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	35H00	Secrétaire général de mairie
Adjoint administratif	C	1	1	35h00	Secrétaire
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	35h00	Secrétaire
Adjoint administratif	C	1	1	28h00	Secrétaire
TOTAL		4	4		
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint technique	C	1	1	25h00	Agent d'entretien des bâtiments communaux
TOTAL		1	1		

**Le conseil municipal , après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE :**

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire,

Article 2 : de modifier ainsi le tableau des emplois à compter du 01/05/2026

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants aux chapitres prévus à cet effet.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Le/La secrétaire,



La Maire,
Stéphanie BOUDON

